

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

FICHE DE CONSULTATION

Intitulé de l'opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins et développement de l'employabilité

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Ingénierie de parcours et levée des freins

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

COMPOSITION DU DOSSIER :

- La présente fiche de consultation
- Le cahier des charges
- Les informations à fournir

COMPOSITION DE L'OFFRE :

L'offre devra comporter :

- La présente fiche de consultation datée, signée et tamponnée
- Une présentation détaillée de l'action que vous souhaitez mettre en œuvre
- Les informations à fournir telles que demandées dans la fiche
- Le devis détaillé de votre intervention

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le : Vendredi 8 avril à 12h00

Par mail aux 3 destinataires ci-dessous. Un accusé de réception sera envoyé.

d.badje.plie.hdg@orange.fr
direction@adele-begles.fr
comptabilite@adele-begles.fr

Renseignements et personnes chargées du suivi :

Mathilde TAUZIN, Chargée de coordination

Pour le territoire du PLIE des Graves

✉ coordinationplie@adele-begles.fr

☎ 06.65.12.97.10

Julia PEYRON, Coordonnatrice

Pour le territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne

✉ j.peyron.plie.hdg@orange.fr

☎ 05.57.77.80.53

Le

Signature

Tampon

Mise en concurrence pour achats de prestations

Cahier des charges

Opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins et développement de l'employabilité

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Ingénierie de parcours et levée des freins

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

1. Le contexte local :

Les P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves et des Hauts de Garonne s'inscrivent dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adressent aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2022/2027 et signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le Département de la Gironde, la Région et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Le P.L.I.E. des Hauts de Garonne couvre le territoire d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie. Il accompagne quant à lui entre 500 et 600 participants.

Les 2 P.L.I.E.S ont décidé de mutualiser l'action au bénéfice des participants de chaque territoire.

Conformément au code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, il a été décidé de confier à un prestataire externe, la présente action. Le prestataire signera, avant le démarrage de l'action, une convention respectivement avec l'association A.D.E.L.E., et avec l'association du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, définissant les modalités de la mise en œuvre de l'action et de son paiement.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie d'un co-financement provenant du Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 ou dans le cadre du Programme National FSE + 2022-2027.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen ou du Fonds Social Européen plus et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- L'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée,
- Le respect des priorités horizontales : égalité entre hommes et femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et développement durable,
- La détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- La conservation et la présentation des pièces pendant 10 ans minimum après l'échéance de la convention.
- Le **conflit d'intérêts** : L'article 57.2 du règlement n°966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union définit ainsi le conflit d'intérêt : « Il y a conflit d'intérêt lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne participant à l'exécution et à la gestion du budget, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou

nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat ».

Le candidat s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance de chaque P.L.I.E.

Le candidat s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. Chaque P.L.I.E se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

- La **conformité au RGPD** : Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique et de sa viabilité financière pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

2. Objectifs :

- Découvrir les métiers de la restauration collective
- Acquérir les premiers gestes professionnels
- Obtenir un premier niveau de professionnalisation

3. Contenu :

Le candidat décrira avec précision le contenu mis en œuvre.

Thèmes à aborder (liste non exhaustive) :

- Conditions d'exercice notamment type de poste, environnement de travail, types de contrats, horaires, types de qualification, parcours de qualification, employeurs potentiels du territoire des PLIE, mobilité...
- Première acquisition du vocabulaire technique (ustensiles, utilisation du matériel...)
- Gestes et postures liés aux métiers
- Hygiène et sécurité – méthode HACCP

4. Moyens et Méthodes :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible : niveau infra ou égal à 3 pour l'essentiel et plus ponctuellement niveau 4 et 5, participants pouvant avoir des difficultés avec la langue française.

Une fiche de présentation de l'action, pour diffusion aux participants, sera adressée aux P.L.I.E.S, deux mois avant le démarrage de l'action. L'action fera l'objet d'une réunion d'information collective en amont.

L'action devra comporter une période d'immersion de deux semaines en milieu professionnel. Le prestataire veillera à fournir aux participants les équipements de protection individuelle (EPI) pour la période stage. Une suite de parcours et un plan d'action devront être étudiés avec chaque participant.

5. Evaluation de l'action :

A l'issue de la session, une réunion de bilan collectif regroupant les équipes d'animation, les référents et les chargés de relation entreprise des P.L.I.E. des Graves et des Hauts de Garonne ainsi que les stagiaires et l'organisme prestataire, sera organisée.

Décrire le moyen utilisé pour évaluer l'action : Questionnaire de satisfaction et tout autre indicateur de résultats

Indicateurs : Indice de satisfaction des personnes ayant suivi la formation

6. Budget de l'action :

Le candidat devra préciser le coût global de l'action et le coût horaire en centre pour chaque participant.

Il est précisé que seuls les coûts pédagogiques des heures en centre de formation sont facturables. Les heures réalisées dans le cadre du stage d'immersion en entreprise ne sont pas facturables.

7. Participants ciblés :

Participants ciblés pour la session : 1 à 8 participants du P.L.I.E. des Graves et 1 à 8 participants du P.L.I.E. des Hauts de Garonne maximum.

Nombre total de participants sur l'action : un total de 6 participants minimum et 12 participants maximum

8. Livrables :

- Bilan global de la session ;
- Questionnaire de satisfaction et bilan individuel par participant incluant le bilan des acquis ;
- Evaluation des stagiaires dans l'entreprise d'accueil ;
- Liste des participants et états de présence effectifs (feuilles originales d'émargement des participants et des formateurs) ;
- Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (document obligatoire à compléter par chaque participant à son entrée dans l'action –cf. annexe questionnaire) ;
- Attestation de participation à l'action, précisant les acquis HACCP.

9. Calendrier / durée / Rythme :

Nombre de session : 1 session en 2022

Durée d'une session : 65 heures maximum en centre (hors mercredi et vacances scolaires) et 70 heures en immersion professionnelle.

Calendrier souhaité : Du 2 mai au 3 juin

10. Période de réalisation :

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

11. Localisation :

Bordeaux métropole - facilement accessible en transport en commun pour les participants des deux territoires. Locaux et matériels adaptés.

12. Critères d'évaluation de l'offre :

• Références du candidat : 30%

L'organisme devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé. Il devra faire part des actions similaires déjà conduites, notamment pour des P.L.I.E.s. Il devra indiquer ce qui fait sa particularité et le différencie éventuellement des autres organismes présents sur le marché pour cette prestation.

• Contenu et moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 40%

L'organisme devra présenter une offre pertinente au vu du contexte, des objectifs, du contenu, des moyens et méthodes et de la spécificité du public visé.

L'organisme devra faire part des qualifications des formateurs (trices) (diplômes, expérience en lien avec l'action, ...) qui interviendront sur l'action.

• Coût global de l'action : 30%

L'organisme devra proposer un coût de l'action raisonnable et être en mesure de le justifier.

L'offre doit obtenir une note minimum de 3/5 pour être déclarée recevable et fructueuse.

Mise en concurrence pour achats de prestations

INFORMATIONS A FOURNIR

Opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins et développement de l'employabilité

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Ingénierie de parcours et levée des freins

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

1 – Pièces à fournir

- Statut juridique de la structure et n°SIRET,
- Dénomination de la structure,
- Nom du représentant légal,
- Nom de la personne responsable de l'action,
- Coordonnées complètes de l'organisme,
- Le dernier bilan et compte de résultat certifié,
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales 2021,
- Une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre.
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations de la législation RGPD, ainsi que des éléments de preuve éventuels (politique de confidentialité, registre des activités de traitement, analyse d'impact PIA/AIPD/DPIA, charte informatique à jour RGPD etc..).

2 – Références

Citer des références en matière de mise en œuvre de ce type d'actions.